



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, en conformité avec l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, que le conseil municipal a adopté, le 6 novembre 2018, le calendrier des séances ordinaires et de la séance portant sur l'adoption du budget devant être tenues durant l'année 2019 comme suit :

- 15 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 2 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 6 août
- 3 septembre
- 1^{er} octobre
- 5 novembre
- 3 décembre
- 10 décembre (budget)

QUE les séances se tiendront à 19 h 30 à la salle communautaire Le Bivouac ou au Pavillon Desjardins.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 7 janvier 2019.

Jacques Arsenault
Greffier